

Procès-verbal du Bureau Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mardi 09 juin 2026 à 14h00

Lieu : Salle Associations Arc sous Cicon

Date de la convocation : 02/06/2026

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 1 Membres présents : 8

Nombre de suffrage exprimés 9

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à quatorze heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des associations d'Arc sous Cicon, sous la Présidence de Monsieur Olivier BILLOT.

Collectivités	Membres du Bureau	
CC Entre Doubs et Loue	BILLOT Olivier	x
CC Loue Lison	GRENIER Jean-Claude	Excusé
Département du Doubs	LOIZON Béatrix	x
CC Altitude 800	DORNIER Aurélien	x
CC Arbois Poligny Salins	LAUBIER Bernard	x
CC Grand Pontarlier	INVERNIZZI Laurence	x
CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	MIROUDOT Ludovic	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	VUILLEMIN Laurent	x
CC Portes du Haut Doubs	LE HIR Sylvie	x
CC Val de Morteau	ROUGNON Pascal	x
Département du Doubs	ALPY Philippe	Excusé

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

1. Approbation PV du 29 avril 2026	2
2. Discussion sur.....	2
2.1 Les délégations aux vice-présidents	2
2.2 Les commissions.....	2
2.3 Les représentations dans les structures partenaires	3
3. Organisation d'une conférence des maires à l'automne.....	3
4. Attribution de marchés	4
4.1 Déboisement tourbière « Rond de la Seigne » Oye et Pallet (LIFE Climat)	4
4.2 Travaux de réduction du risque d'inondation de la commune de Doubs.....	5
5. Dépôt dossier « émergence » d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) prairies diversifiées.....	7
6. Vote concours photos EPAGE.....	8
7. Questions diverses	11

1. Approbation PV du 29 avril 2026

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

2. Discussion sur

2.1 *Les délégations aux vice-présidents*

Pour faire suite aux différents échanges, il est convenu de la liste des délégations aux Vice-Présidents comme présentée ci-dessous

- Prévention des inondations : Jean-Claude GRENIER
- Gestion du lac de Saint Point : Ludovic MIROUDOT
- Relation avec le milieu agricole et foncier : Aurélien DORNIER
- Protection et restauration des milieux aquatiques, par BV
 - o BV Doubs aval, Pontarlier : Laurence INVERNIZZI
 - o BV Doubs amont, Pontarlier: Pascal ROUGNON
 - o BV Loue aval Quingey, Lizon et Furieuse : Bernard LAUBIER
 - o BV Loue amont : Jean-Claude GRENIER
- Préservation de la ressource en eau, quantité et qualité : Philippe ALPY
- Gestion des milieux naturels : Béatrix LOIZON
- Programmes LIFE Climat Tourbières du Jura et BEL : Laurent VUILLEMIN
- Communication/sensibilisation : Sylvie LE HIR

Monsieur le Président indique qu'il souhaiterait que, désormais, les présentations en séance soient assurées par le/la Vice-Président(e) en charge de la délégation concernée. Cette évolution permettrait de renforcer l'implication de terrain des élus.

Il souligne également que les agents ont besoin de l'appui des Vice-Présidents, ce qui constitue un soutien important pour leurs missions.

Il est enfin proposé que les Vice-Présidents puissent échanger en amont avec les agents avant chaque bureau.

Madame Béatrix LOIZON souligne qu'il existe un réel levier à saisir en matière de communication. Monsieur Cyril THEVENET indique qu'il est important de connaître les attentes des élus vis-à-vis de cette communication. Un travail pourrait être engagé en lien avec l'EPAGE Doubs Dessoubre.

2.2 *Les commissions*

Monsieur le Président rappelle que lors du précédent mandat, les commissions suivantes avaient été mises en place, en lien notamment avec les délégations :

- Commission Ressources Humaines
- Commission Prévention des Inondations
- Commission Milieux aquatiques
- Commission Biodiversité, milieux naturels

Après échange il convient de maintenir les commissions suivantes :

- Commission Prévention des Inondations
- Commission Milieux aquatiques
- Commission Biodiversité, milieux naturels

La commission ressources humaines sera supprimée et une commission communication/sensibilisation sera mise en place.

Monsieur le Président souhaite que les commissions se réunissent régulièrement sur l'année et que celles-ci soient animées par les Vice-Président(e)s compétent(e)s. Les commissions seront ouvertes à l'ensemble des délégués (titulaire et suppléant) sur la base du volontariat. Idéalement il serait souhaitable que l'ensemble des collectivités soient représentés dans les commissions (au minimum dans celles où il y a des enjeux). Il propose également que des conseillers communautaires, non délégués à l'EPAGE, puisse y participer, notamment afin que les EPCI ayant peu de délégués à l'EPAGE puissent quand même bien suivre les projets.

Il convient de fixer une date par commission à l'automne pour commencer.

2.3 Les représentations dans les structures partenaires

Monsieur le Président indique que l'EPAGE est membre de plusieurs structures et ou comités de suivis dans différents domaines.

La liste des structures/instances dont l'EPAGE est membre et nécessitant de désigner un ou plusieurs représentants est en annexe.

Il est convenu de désigner, lors du comité syndical du 25 juin, les élus représentant l'EPAGE dans ces structures/instances, ayant un caractère d'urgence, les autres désignations pourront être réalisées à l'automne, le cas échéant, pour laisser le temps aux délégués de réfléchir.

3. Organisation d'une conférence des maires à l'automne

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars dernier il est proposé d'organiser à l'automne une conférence des maires et des présidents d'EPCI afin de présenter les missions de l'EPAGE, rendre compte des actions menées et recueillir les attentes de terrain. Il convient de fixer la date lors du comité du 25/06/2026, seront invités les maires du territoire, les Présidents d'EPCI et le Département du Doubs.

Monsieur le Président indique qu'il convient également d'organiser une visite de terrain à la demi-journée pour les délégués à l'automne : la date sera fixée lors du prochain comité.

Monsieur le Président souhaite aborder le sujet de l'organisation des comités syndicaux, il souhaite mettre en place un principe de rotation pour la tenue des comités syndicaux, avec une organisation par ordre alphabétique des EPCI. Le comité syndical consacré au budget ferait toutefois exception, puisqu'il devra obligatoirement se tenir à Ornans (CC Loue Lison).

Dans ce cadre, le premier comité sera organisé par la Communauté de communes Altitude 800.

Il est également proposé que les opérations d'installation et de rangement soient assurées par les délégués titulaires et suppléants, avec l'appui des services de la communauté de communes si nécessaire, selon des modalités techniques qui seraient définies et transmises par l'EPAGE. Le temps de convivialité sera organisé et pris en charge par la communauté de communes accueillante.

Enfin, il convient d'inviter le Président de la Communauté de communes concerné ainsi que le Maire de la commune d'accueil.

4. Attribution de marchés

4.1 Déboisement tourbière « Rond de la Seigne » Oye et Pallet (LIFE Climat)

Le site du Rond de la Seigne est une tourbière située en rive droite du Doubs sur la commune de Oye-et-Pallet. Elle est impactée par de nombreux fossés qui drainent la tourbière, historiquement dans un objectif d'exploiter la tourbe puis de pouvoir réaliser des plantations d'épicéas. Afin de pouvoir dimensionner les travaux de neutralisation des fossés et ralentir la circulation de l'eau à l'intérieur du site, il faut dans un premier temps déboiser plusieurs secteurs suite à l'envahissement par les ligneux.

La zone de travaux est totalement intégrée dans :

- Le site européen Natura 2000 « Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs » ;
- Le site international Ramsar « tourbières et lacs de la montagne jurassienne » ;
- Zone remarquable ZNIEFF de type I « Plaine du Doubs entre Saint-Point et Pontarlier ».

Les parcelles concernées par le chantier se situent sur la commune d'Oye-et-Pallet, en partie sur des parcelles privées et en parties sur des parcelles communales.

Ces travaux sont conduits dans le cadre du programme Life Climat « tourbières du Jura » (LIFE21-CCM-FR RestituO). Un suivi des niveaux d'eau est instrumenté dans cette tourbière.

Devant le caractère singulier du site et des exigences techniques demandés, des moyens spécifiques et adaptés à ce chantier sont requis, comme l'utilisation d'engins et de personnels qualifiés et expérimentés pour un respect strict de toutes les consignes techniques.

Cinq entreprises ont retiré le dossier de candidature mais une seule entreprise a remis une offre : Jura Natura Services, pour un montant de 48 781,97€ HT auquel s'ajouterait une option proposée par l'entreprise de 1 771,51 € HT (cette option vise à déplacer les rémanents sur un même point si jamais des fossés non visibles initialement sont découverts après la coupe), soit un montant total 50 553,48€ HT/60 664,18€ TTC.

Aucun classement n'est possible avec une seule offre.

Cependant l'offre répond précisément aux exigences techniques du cahier des charges (planning, moyens déployés, personnel qualifié, ...)

L'offre de prix est cohérente avec d'autres offres concernant l'installation, la préparation et la gestion du chantier et correspond à l'estimation réalisé par le chargé de mission.

Monsieur Bernard LAUBIER demande si l'EPAGE récupère la TVA sur ce type de travaux, Monsieur THEVENET indique qu'en effet l'EPAGE demande le FCTVA bien qu'il n'est pas forcément propriétaire des terrains mais cela se justifie du fait que les travaux menés dans le cadre du programme LIFE permettent de retenir l'eau et de favoriser les débordements en zone naturelle ou agricole, en amont des zones urbanisées, et ont des effets de prévention et protection contre les inondations, donc éligibles au FCTVA.

Délibération N°BS-2026-04 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre de JURA NATURA SERVICE avec l'option pour un montant de 50 553,48 € HT
- AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

4.2 Travaux de réduction du risque d'inondation de la commune de Doubs

Monsieur Jean-Noël RESCH, chargé mission au sein de l'EPAGE est présent en visio conférence pour présenter ce dossier.

4.2.1 Prescriptions archéologiques

La commune de Doubs étant en ZPPA (zones de présomption de prescription archéologique), les services de la DRAC (Direction des affaires culturelles) sont censés être consultés avant réalisation des travaux de l'ampleur de ceux prévus. L'arrêté définissant la ZPPA n'était pas disponible à la commune, mais a été transmis par les services.

Une demande a été faite en février par le bureau d'étude Terra Innova pour la partie réutilisation des matériaux excavés en zone agricole, mais celle-ci ne comprenait pas le décapage de la zone d'expansion des crues. La demande pour cette zone n'a été faite que début mai par le maître d'œuvre.

L'EPAGE a été informé le 2 juin que contrairement au secteur devant accueillir les matériaux excavés, qui n'a besoin d'aucune mesure particulière, le terrassement au centre du village fait l'objet d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive.

Ce diagnostic doit obligatoirement être réalisé par l'INRAP, seul opérateur compétent. L'opération de terrain n'excède pas en général 5 jours ouvrés pour des surfaces analogues, mais Les délais d'intervention de l'INRAP peuvent être importants.

Les services concernés ont été informés du caractère d'urgence de l'opération, compte-tenu de la sensibilité du secteur au risque inondation, mais ils ne peuvent s'engager sur un délai, d'autant plus qu'ils n'ont été informés il y a peu de temps.

L'INRAP va être missionné pour ces fouilles mais nous n'avons pas de délai d'intervention à ce stade et il n'est pas du tout certain, de ce fait, que les travaux pourront être réalisés en 2026.

En effet, les travaux consistant à décaisser un volume important de terre en rive gauche du Doubs, sur une parcelle en prairie exploitée, un réensemencement devra être fait au mois de septembre au plus tard, au risque sinon d'une mauvaise reprise et d'un lessivage de la terre végétale par les crues hivernales.

Monsieur le Président informe qu'un contact avec l'INRAP va être pris pour connaître les délais d'intervention.

4.2.2 Analyse des offres

A l'issue d'une étude de modélisation hydraulique du Doubs sur les communes de Pontarlier et Doubs et des propositions de scénarii permettant de réduire le risque d'inondation, l'EPAGE a décidé de réaliser une première phase de travaux en 2026. Le secteur concerne la zone urbanisée de Doubs et doit permettre de réduire le risque au centre du village, ainsi que submersion de la route départementale.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Naldéo. Une consultation au titre du code des marchés publics a été engagée le 9 mars 2026, avec une date limite de réception des offres fixée le 7 avril 2024. Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à environ 612 000 € HT.

3 offres ont été reçues et analysées. La première analyse a donné lieu à un échange avec les candidats pour préciser leurs offres.

A l'issue de l'examen des offres négociées, le classement est le suivant :

A : note technique (40 %)

1. Térélian : 19.1/20 (soit 38.2/40)
2. Degiorgi : 16.85/20 (soit 33.70/40)
3. Colas : 15.65/20 (soit 31.3/40)

B : note prix (60%)

1. Térélian : 30/30 (soit 60/60) pour un montant de 469 960.84 € HT (-22.08 % de l'estimation)
2. Degiorgi : 24.89/30 (soit 49.77/60) pour un montant de 593 890.35 € HT (-1.54 % de l'estimation)
3. Colas : 20.98/30 (41.97/60) pour un montant de 661 937.88 € (+9.75 % de l'estimation)

Classement final

1. Térélian : 98.2/100
2. Degiorgi : 83.47/100
3. Colas : 73.27/100

L'offre de Térélian représente donc la meilleure offre technico-économique.

Dans l'hypothèse où les fouilles archéologiques ne pourraient être réalisées avant le 15 juillet, les travaux ne pourront avoir lieu en 2026.

Madame Laurence INVERNIZZI demande qui est l'entreprise TERELIAN, Monsieur Jean-Noël RESCH lui répond qu'il s'agit de VINCI, pour ce marché ils sont en groupement avec l'entreprise Lonchamppt TPAF.

Monsieur le Président indique que l'EPAGE dispose d'un délai jusqu'au 04 octobre pour attribuer le marché et propose de décaler la décision à l'automne 2026 avec une espérance d'intervention en mars 2027.

Monsieur Ludovic MIROUDOT s'interroge sur l'évolution possible des prix, Monsieur Cyril THEVENET indique que ceux-ci sont actualisables : ils peuvent donc évoluer, mais de manière limitée.

Monsieur le Président indique que Jean-Claude GRENIER doit rencontrer la commune de Doubs pour un autre sujet mais en profitera pour évoquer la situation.

Il est demandé à Jean-Noël RESCH de transmettre aux membres du bureau un dossier comprenant éléments techniques et la carte de localisation du projet.

Les membres du bureau décident d'ajourner et reporter ce point lors d'un bureau à l'automne.

5. Dépôt dossier « émergence » d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) prairies diversifiées

Contexte

Madame Béatrix LOIZON indique que les exploitations agricoles de notre territoire, majoritairement basées sur un système herbager, produisent du lait pour des filière AOP. La recherche d'une augmentation des rendements fourragers et de l'augmentation de la qualité nutritive des fourrages a amené à une sélectivité des plantes fourragères dans les prairies du massif jurassien, entraînant une chute de la biodiversité prairiale.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, animateur des sites Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison » et « Vallées du Dugeon et du Haut Doubs », propose depuis 1996 des mesures agro-environnementales (MAEC) permettant de pérenniser ou d'orienter des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement afin de préserver les habitats prairiaux à fort enjeux biodiversité.

Malgré cela, l'évolution de l'état de conservation des prairies de fauche ces 20 dernières années est inquiétante.

En 2023, la mise à jour de la cartographie de 164 ha de prairies de fauche de montagne du site Natura 2000 des vallées du Dugeon et du Haut Doubs a révélé que 58% d'entre elles avaient une mauvaise typicité floristique, contre 46 % en 2010.

Pour le site Natura 2000 « vallées de la Loue et du Lison », le constat est à peu près identique. En 2003, 13% des habitats agropastoraux avaient une mauvaise typicité. En 2017, ce chiffre est passé à 50 %.

Ce constat a pu être partagé avec les agriculteurs lors de journées d'échanges et de formations sur les MAEC. Les enjeux liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité leurs font porter un autre regard sur leurs prairies permanentes. Ils cherchent aujourd'hui à améliorer leurs connaissances afin de pouvoir les conserver ou les restaurer.

Pour répondre à ces attentes, l'EPAGE Haut-Doubs Haut-Loue souhaite aujourd'hui aller plus loin dans la démarche d'accompagnement des agriculteurs à maintenir des habitats d'intérêt européen, en s'appuyant sur un groupe d'agriculteur conscient de ces enjeux et motivé pour construire des références qui pourront être diffusées ensuite au plus grand nombre

Monsieur Laurent VUILLEMIN souligne les difficultés rencontrées avec les MAEC et regrette le manque de souplesse du dispositif. Il est précisé que ces éléments ont été remontés par l'EPAGE auprès des services de l'État. Madame Béatrix LOIZON rappelle que ce règlement dépasse le cadre de la structure et constitue actuellement le seul outil disponible pour assurer une compensation.

Constitution d'un GIEE

Après échange avec un certain nombre d'agriculteurs intéressés par ce sujet, l'EPAGE a proposé de réfléchir à la constitution un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

Les GIEE sont des groupements d'agriculteurs favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local.

Les GIEE bénéficient de l'attribution préférentielle de certaines aides notamment de la PAC.

Il est attendu de ce projet

- Une meilleure compréhension des pratiques agricoles ayant permis le maintien des prairies à forte valeur de biodiversité,

- L'acquisition de références, notamment via des analyses de fourrages et
- L'étude de leurs effets sur la santé animale,
- L'évaluation de la résilience des prairies à flore diversifiée face au changement climatique, constitueront des arguments solides pour encourager leur préservation et leur restauration.

Par ailleurs, certains agriculteurs, déjà convaincus de la plus-value de ces prairies, souhaitent expérimenter la récolte de semences prairiales en vue de leur restauration. Le GIEE offrira un cadre propice pour tester différents modes de récolte et de semis, notamment dans l'objectif de restaurer des prairies dégradées.

Première phase : dépôt d'un dossier « émergence » du GIEE

Un GIEE passe par 2 périodes : **une période d'émergence d'une durée d'1 an maximum**, puis une période de reconnaissance **d'une durée variable entre 3 à 9 ans**.

La phase d'émergence est un temps de réflexion et de concertation afin d'agréger, autour d'un groupe initial d'agriculteurs volontaires, une structure animatrice (en l'occurrence l'EPAGE) et des partenaires techniques.

Cette phase dite d'émergence fait l'objet d'un financement possible de la DRAAF et permet d'élaborer le dossier définitif du GIEE.

Ce projet est réfléchi et étudié par l'EPAGE depuis plusieurs mois. Le dossier de demande de financement a été déposé le 4 juin (la date limite étant le 5 juin).

Le montant de la phase d'émergence est estimé à 15.7 k€ et comprend surtout du temps de travail de l'animateur agri-environnement de l'EPAGE et du temps de travail en appui technique de la chambre d'agriculture et d'un expert prairies (Sylvain PLANTUREUX Ingénieur-Docteur en agronomie, auto-entrepreneur).

Le montant de l'aide attendu est de 80%, plafonné à 10 k€. Le temps de travail de Patrick Duboz est déjà financé dans le cadre de la politique Natura 2000. Il constitue ainsi la part d'autofinancement.

Délibération N°BS-2026-05 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de **constitution un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)**
- SOLLICITE le soutien financier de la DRAAF pour un montant de 10 000 €
- AUTORISE le Président à signer tout document à cette demande

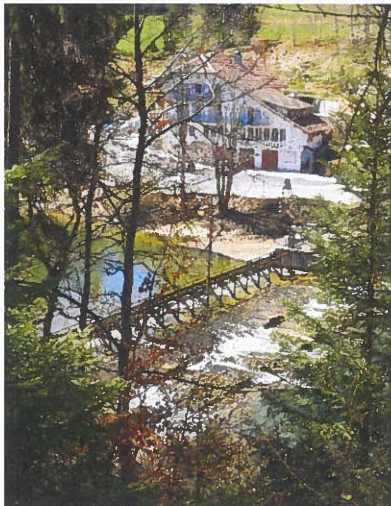
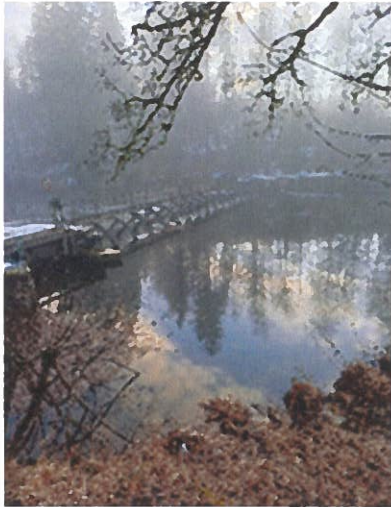
6. Vote concours photos EPAGE

L'équipe salariée de l'EPAGE a proposé début 2026 de mettre en place un concours photo « interne » à l'EPAGE, avec un thème par mois, en lien avec les missions de la structure, ceci afin de créer une émulation au sein de l'équipe mais également pour enrichir qualitativement et quantitativement la photothèque de l'EPAGE à des fins de communication.

La sélection des 3 meilleures photos est faite par le bureau qui se réunit mensuellement, avec le renouvellement électoral les votes n'ont pas eu lieu pour les 3 derniers mois. Les résultats du vote sont les suivants :

Février – Ouvrages et digues

- 1er : *Barrage à Oye-et-Pallet* (Février 2026)
- 2e : *Pont de Bannans* (Janvier 2026)
- 3es ex-æquo : *Barrage du lac Saint-Point* (Avril 2015) et *Seuil de Lods* (Avril 2024)



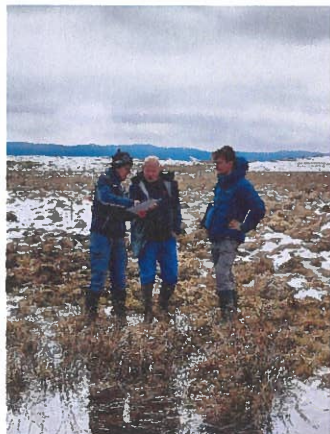
Mars – Cours d'eau et milieux humides

- 1er : Aubin – *Puits de la Brême* (Mars 2026)
- 2e : Candidat inconnu – *Drugeon à Houtaud* (Décembre 2001)
- 3e : Jennifer – *La Garde à Montlebon* (Janvier 2025)



Avril – Animations, réunions et sensibilisation

- 1er : Camille – Réunion de chantier à Écoulant (Mars 2026)
- 2e : Maud – Visite Chantier aux Fins (Juin 2025)
- 3e : Nadine – Visite lycée agricole Montgesoye (Octobre 2025)



7. Questions diverses

Fixation du calendrier 2026 des bureaux et comité syndicaux :

- Bureau 1er jeudi de chaque mois à 09h30

Bureau Syndical*	Comité Syndical
Mardi 09 juin 2026 à 14h00 à Arc-sous-Cicon	Jeudi 25 juin 2026 à 18h00 - CCA800
Jeudi 09 juillet 2026 à 15h00 à Vuillecin	
Jeudi 03 septembre à 09h30 Lieu à définir	
Jeudi 01 octobre à 16h00 CCAPS	Jeudi 01 octobre à 18h00 CCAPS
Jeudi 05 novembre 2026 à 09h30 Lieu à définir	Jeudi 26 novembre 2026 à 18h00 CCEDL
Jeudi 03 décembre 2026 à 09h30 Lieu à définir	

*sauf contraintes les bureaux se dérouleront tous les 1^{er} jeudis de chaque mois à 09h30

Point d'actu

Monsieur le Président demande qu'un point d'actualité soit désormais systématiquement inscrit à l'ordre du jour de chaque bureau, afin que l'ensemble des membres dispose du même niveau d'information, notamment en cas d'interpellation sur les sujets en cours.

- Pollution aux Hydrocarbures sur la Tanche à Morteau : Monsieur Pascal ROUGNON indique qu'une nouvelle pollution a été découverte en mai 2026. L'origine exacte du rejet n'a toujours pas été identifiée malgré les investigations en cours. Il rappelle qu'en plus de celle-ci une pollution chronique au métaux lourds est présente.
- Présence du Castor sur le Ruisseau du Saint rénobert à Quingey : Monsieur Cyril THEVENET rappelle qu'à la suite de la restauration du St Rénobert à Quingey, un castor est venu s'installer dans le ruisseau et y construit un barrage. Pour protester un agriculteur a volontairement déposé des tas de bâches plastiques usagées pour dénoncer des inondations répétées. L'agriculteur a été entendu par les gendarmes et a finalement retiré les déchets plastiques début juin.

Cependant le problème reste entier : comment concilier la présence du castor, espèce protégée, avec les activités agricoles touchées par les inondations liées à ses barrages.

Validation de l'ordre du jour du comité syndical du 25/06/26

1. Approbation PV du 24/02/2026 et 01/06/2026
2. Fonctionnement de l'EPAGE
 - a. Règlement intérieur assemblée délibérante
 - b. Création des commissions
 - c. Désignation structure/instance partenaire
 - d. Définition du calendrier 2026 pour les Comités et Bureau.
3. Finances
 - a. Compte financier Unique 2025 – Budget principal et Budget LIFE
 - b. Compte financier Unique 2025 – Budget LIFE
 - c. Règlement budgétaire et financier
 - d. Convention Maitrise ouvrage délégué commune de Doubs + Décision modificative
 - e. Fixation coût prestation de service
 - f. Attribution subvention animations scolaires 2026/2027 CPIE
4. Ressources Humaines
 - a. Règlement intérieur (modifications plages horaires fixes)
 - b. Promotion interne – Technicien
 - c. Création poste + financement
 - d. Mandat consultation contrat groupe Prévoyance Complémentaire
5. Présentation démarche ressources stratégiques
6. LIFE : travaux de restauration du ruisseau des Melliers : choix de l'entreprise
7. Suivi Post-LIFE 2025-2026 : suivi hydrobiologique du Gouterot et du Bief Rouget. Choix du prestataire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le secrétaire de Séance

Beatrix LOIZON

Le Président de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Loue

Olivier BILLOT